



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 26 00039

Date de dépôt : 27/04/2026

Demandeur : Monsieur BLANCHETEAU THIERRY

Pour : Installation d'une pergola de 9m²
d'emprise

Adresse du terrain : 243 RUE PAUL NICLAUSSE à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2026/048
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 27/04/2026 par Monsieur BLANCHETEAU THIERRY demeurant 243 RUE PAUL NICLAUSSE à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 28/04/2026 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour l'installation d'une pergola de 9m² d'emprise ;
- Sur un terrain situé 243 RUE PAUL NICLAUSSE à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée du 15/11/2018 ;

VU la mise en compatibilité Déclaration de Projet en date du 02/09/2025

VU l'arrêté municipal n° 2026/023 en date du 20/03/2026 portant délégation de fonction dans le domaine de l'urbanisme à Madame Jacqueline DUCEILLIER ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 11/05/2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Jacqueline DUCEILLIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.